

LE BÂTHIOLAIN

LETTRE INFO DE LA COMMUNE DE LA BÂTHIE N° 198 - JANVIER 2022

Le mot du Maire

Monique ROSSET-LANCHET



Pas à pas, nous avançons dans la droite ligne du programme que nous avons construit: le service d'aide aux démarches numériques est effectif, les travaux prévus sur les écoles ont été réalisés, le conseil municipal jeunes est en place, les projets participatifs ont été lancés, la réflexion en intelligence collective sur l'aménagement du centre bourg avance avec les urbanistes de La Step, le groupe de travail (élus, riverains et le bureau d'étude ETI) sur la traversée du village RD990 a commencé sa réflexion, une étude sur l'affaissement de la falaise dans le bois du seigneur a été réalisée. Le passage en LED pour les lampes sur le réseau d'éclairage public a commencé dès 2021 (35 lampes commandées). Une étude énergétique sur les deux écoles a été confiée à un bureau d'études, financée à 50 % par Arlysère. Nous avons par ailleurs demandé aux services de l'ONF une étude de faisabilité sur les travaux à réaliser sur la route forestière.

Après une année de réorganisation des services, la prise de connaissance des dossiers communaux a fait apparaître des travaux urgents à entreprendre : mise en conformité des jeux d'extérieur, réalisation d'un ossuaire au cimetière, travaux à l'Ehpad La Bailly (centrale incendie) qui doivent être continués (groupe électrogène à changer). Il est entre autres envisagé une réhabilitation voire un agrandissement de l'Ehpad : le bâtiment en effet ne correspond plus aux besoins des 41 résidents qui sont tous dépendants voire très dépendants. En l'état actuel des finances communales, il est certain que la commune de La Bâthie ne pourra pas porter ces travaux. Une étude est en cours sur les conditions du transfert de compétence à ARLYSÈRE.

De même, une réflexion commence pour le gymnase. Nous avons retrouvé et transmis le rapport initial sur la structure du bâtiment, rapport datant de 2011, à notre conseil en droit. Suite à son avis, une nouvelle consultation d'experts est en cours.

Cependant, malgré le déni des élus de l'opposition, force est de constater que les finances communales ne sont pas au beau fixe. L'endettement actuel de la commune ne permet pas d'envisager à court terme de nouveaux emprunts, et l'épargne nette dégagée chaque année n'est pas à la hauteur des besoins d'investissement de notre commune. Une étude financière a été réalisée par le cabinet Formelus et les services de la Trésorerie d'Albertville accompagnent les élus dans leur réflexion. Il existe des pistes d'amélioration que nous devons explorer – ce à quoi nous nous employons – qui permettraient que la commune retrouve une capacité d'investissement en adéquation avec les besoins sans pour autant faire à nouveau exploser la dette.

Quelques-uns de notre liste ont choisi de ne pas continuer l'aventure pour des raisons qui leur appartiennent.

Du fait de la problématique sanitaire du moment, il n'y aura pas de cérémonie des vœux. Je me fais donc le relais du conseil municipal pour souhaiter à chacun et chacune une très heureuse année 2022. Dans le contexte actuel, il est plus que jamais nécessaire d'avoir confiance en l'avenir.

Soyez assurés que chaque élu, quel qu'il soit, est à votre écoute, et que nous ferons ensemble notre possible, avec les moyens qui sont les nôtres, pour répondre aux enjeux collectifs de notre commune.

Le Maire, Monique ROSSET-LANCHET

Conseil Municipal Jeunes

Par délibération du 18 juin 2021, le conseil municipal a décidé de la **création d'un Conseil Municipal Jeunes**, en relation avec l'école élémentaire l'Oiseau Lyre avec pour objectifs un apprentissage de la citoyenneté et une familiarisation aux processus démocratiques tels que **le vote, le débat d'idées, les élections, l'intérêt général face à l'intérêt personnel, la gestion de projets...**



Les élèves de CM1 et CM2 ont pu monter des listes de 5, avec parité fille/garçon. 2 listes de CM2 et 3 listes de CM1 se sont donc présentées devant les urnes.

Du CP au CM2, l'ensemble des 131 élèves de l'école élémentaire l'Oiseau Lyre a voté le vendredi 22 octobre pour désigner une liste de CM2 et une de CM1. Comme les adultes, les élèves ont émarginé, sont passés dans l'isoloir et ont voté.

Les 10 représentants élus sont :

- **pour les CM2** : Sacha HUNAUT, Leoni PETELLAT, Maxime MONTET, Alix GIOUX, Timéo ROUZAUD BLANC
- **pour les CM1** : Camille SELLIER, Hugo AVRILLIER, Clara GOTTELAND, Ilario MICELLI, Mathilde GRASSI



Le samedi 6 novembre, les nouveaux élus ont été accueillis par M^{me} le Maire dans la salle du conseil municipal afin d'installer officiellement le premier Conseil Municipal Jeunes de La Bâthie. Après une courte vidéo de présentation du rôle des élus et des mairies ; divers sujets ont été abordés, ils seront développés aux cours des prochaines réunions (nature, lien social, sécurité...).

Force est de constater que nos élus du CMJ ont de nombreuses idées à partager. Nous leur donnons la parole, à nous de les écouter afin de mettre en place les actions qui intéressent la jeunesse de La Bâthie.

Nous remercions tous les élèves qui se sont présentés aux élections avec la volonté de s'investir dans la commune, ainsi que l'équipe enseignante de l'école élémentaire qui nous a permis de mettre en place ce premier Conseil Municipal Jeunes. L'ensemble du CMJ est motivé, déborde d'idées plus intéressantes les unes que les autres.



MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNE

Pour le **Respect du Monument aux Morts**, nous voudrions que les enfants **arrêtent de monter dessus** car c'est un manque de respect pour ceux qui se sont battus pour nos libertés.

Classe de mer 2021

Pour la deuxième année consécutive, la classe de mer des CM2 de l'école l'oiseau Lyre est partie au mois d'octobre.

Nous sommes partis au domaine de Beg Porz à Moelan sur Mer, dans le Finistère sud. 23 élèves ont participé à cette classe de mer.



Après un voyage sous la pluie, nous nous sommes installés dans le centre. Nous étions la seule classe. Nous avons pu profiter des installations en toute tranquillité. C'est la seule fois où nous avons eu de la pluie. Le soleil et le beau temps nous ont accompagnés tout au long du séjour.

En plus de découvrir une région riche en traditions, les élèves ont pu découvrir une partie de la richesse du monde maritime.

Les élèves ont pu s'initier à la voile sur des catamarans, au kayak. Nous avons fait de nombreuses visites (l'allée couverte de Kermeur Bihan, la cité de la voile, le musée de la pêche, le phare d'Eckmuhl...).



Nous avons eu la chance de rencontrer des marins d'exception (Damien Seguin, Charlie Dalin et Paul Meilhat) qui participent aux courses océaniques en IMOCA (Voilier de 18m de long). Les élèves ont pu leur poser tout un tas de questions et ont pu admirer de près leurs bolides des mers. Nous leur avons laissé du Beaufort pour la course qui partait 15 jours plus tard.

Nous avons fait plusieurs veillées, une conteuse est venue un soir, et la traditionnelle Boum a clôturé ce séjour.



Ce séjour a créé une bonne dynamique de classe et laissera à coup sûr de nombreux souvenirs dans la tête des participants.

Je tiens à remercier Chrystel et Serge qui nous ont accompagnés lors de ce séjour et sans qui il n'aurait pas pu avoir lieu.

Matthieu DUBOUIS, classe de CM2



Déneigement

Le déneigement est l'affaire de tous.

Les nouvelles contraintes, les règles de circulation, l'utilisation limitée du sel, les litiges ont poussé les communes à établir un plan prescriptif de déneigement.

Ainsi, par délibération du 05 novembre 2021, la Commune de la Bâthie s'est dotée d'un plan de déneigement et de viabilité hivernale, dont les objectifs sont :

- De préciser les moyens et l'organisation du déneigement,
- De fixer les règles et les priorités,
- De définir le partenariat avec les riverains.

L'ensemble des documents (plan de déneigement, plan des circuits, arrêté prescrivant le déneigement des trottoirs, arrêté prescrivant les arrêts de neige sur les toits et arrêté prescrivant l'élagage des plantations le long des voies publiques) sont disponibles sur le site internet de la Commune de la Bâthie dans la rubrique « vie pratique ».

Le déneigement de la Commune de la Bâthie est divisé en 5 secteurs :



- **Secteur 1** : déneigement des axes principaux des voies communales, de la RD 65 qui monte à Biorges et des ZAC du Château et ZAC des Arolles.
- **Secteur 2** : déneigement de Chantemerle au Chef-Lieu, des places mairie/église, de la cour de l'école élémentaire, des parkings de la Commune et de l'EPHAD ; déneigement vers le hameau d'Arbine et des rues et impasses de Langon, déneigement de la ZA de Chantemerle.
- **Secteur 3** : déneigement de la rue de l'Edelweiss, déneigement des hameaux Arbine et Langon, déneigement ZAC des Arolles et déchetterie, des parkings d'Arbine, du boulodrome, du cimetière.
- **Secteur 4** : déneigement des trottoirs « orphelins », des cheminements piétons et accès aux écoles, et renfort des secteurs déneigés manuellement.
- **Secteur 5** : circuit de déneigement manuel : cheminements piétons d'accès aux écoles, à la cantine et à la garderie, escaliers Mairie-église-poste, place de l'église et de la Mairie plus salage paillettes, cheminement et accès PMR.

Le circuit Si la neige tombe partout au même moment, il n'en est pas de même pour les engins et les hommes qui ne peuvent pas être partout à la fois. Un circuit prioritaire est ainsi établi afin qu'un maximum de citoyens soient satisfaits. Il tient compte de l'importance de la circulation, de la fonction de desserte de la voie et du temps de déneigement.

- Les voies prioritaires sont déneigées en premier lieu. Ces voies relient les entrées de ville et desservent les bâtiments communaux.
- Les voies secondaires sont déneigées dans un deuxième temps. Elles desservent les habitations à l'intérieur des villages. Leur caractère est secondaire car elles supportent un flux moins important de véhicules et ne desservent pas de bâtiments publics ou d'accès à un établissement recevant du public.
- Les voies non déneigées ne peuvent l'être car leur accès est impossible avec un engin de déneigement ou alors elles ne desservent pas d'habitation principale ou ce sont des voies privées.

- Les voies fermées le sont par arrêté municipal en hiver : la route de Bellachat...
- Les parkings et zones de stationnement ne font pas partie des priorités communales. Ils sont déneigés après les axes principaux.

La notion de circuit prioritaire est souvent mal admise, notamment par les riverains habitants près des voies non prioritaires.

Il est utile de rappeler que chaque citoyen qui prend sa voiture est amené à fréquenter les rues prioritaires. Ce déneigement des voies prioritaires profite donc à tous, et ne doit pas être vécu comme une injustice.

Les voies prioritaires sont :

- **RD 65 (accès à Biorges)**
- **ZAC du Château et des Arolles**

Pour ce qui est des bâtiments publics communaux, le circuit de déneigement est fonction de l'ouverture de ceux-ci : écoles, mairie, puis les reste des bâtiments communaux (toilettes publiques...).

Le mot de l'opposition

Lors du conseil du 18 juin dernier, quatre conseillers de la majorité se présentaient comme opposés à la politique de Madame le Maire, lui reprochant son manque de communication, de considération et de sens de la démocratie. Ce quateron de conseillers se baptisait « Retour aux sources ». En quelques mois, il semblerait que les choses n'aient pas évolué dans le bon sens quant au respect de ces valeurs puisque deux élus (en couple à la ville) ont déposé leur démission (respectivement le 10 octobre et le 30 octobre). La règle du scrutin de liste entraîne la désignation d'un nouveau conseiller dans l'ordre de la liste majoritaire. Madame Armelle Molinas a ainsi rejoint son mari au sein du conseil municipal. Cela n'a pas été le cas pour Monsieur Pierre Rochet, mentor de la liste « Un nouveau souffle » lors de la campagne électorale, qui a démissionné immédiatement. La suivante dans l'ordre de la liste, Madame Christel Marchand Maillet, également. Nous avons demandé lors du conseil municipal du 5 novembre la lecture, comme cela se faisait traditionnellement, des lettres de démission. Madame le Maire s'y est opposée au prétexte que certaines contenaient des propos « insultants ». Les citoyens de La Bâthie peuvent, selon elle, venir consulter ces courriers en mairie. C'est sans aucun doute là un exemple de la communication tant promise lors des élections... Nous ne ferons guère de commentaires sur ces démissions en cascade qui marquent pour le moins un certain désordre. Mais nous ne pouvons que nous étonner de la dernière en date, celle de Monsieur Laurent Sady qui a envoyé une lettre recommandée pour, lui aussi, démissionner. Cette lettre semble s'être égarée à la Poste. Il est donc venu la remettre en mains propres lors du conseil du 3 décembre et Madame le Maire, bien entendu, ne l'a pas lue manifestant par là son sens de la transparence et de la démocratie.

Le groupe « Retour aux sources » ne compte plus qu'un membre, Monsieur Damien Santon (3^{ème} adjoint). Nous lui

avons posé la question sur son éventuelle démission pour suivre ce vent de contestation. Sa réponse surprenante fut : « J'attends 2026 ». Les ambitions sont légitimes mais parfois un peu prématurées ? Nous souhaitons à Madame le Maire une bonne suite de mandat dans cette chaleureuse ambiance.

Le 24 septembre, nous a été présenté un court diaporama sur l'étude financière commandée par la majorité à un organisme privé pour une somme de 2000 euros. Manifestement, nous n'avons rien appris de nouveau par rapport au travail des services de la mairie. La Bâthie est une commune qui, comme toutes les communes, voit ses revenus fortement diminués à cause d'une politique nationale peu favorable aux collectivités territoriales. Par ailleurs, elle épargne correctement (20 %). Elle a un taux d'endettement raisonnable mais qui doit inciter aujourd'hui comme hier à la prudence (6,8 ans pour rembourser ses emprunts : à titre indicatif l'État considère que c'est à partir de 12 ans qu'une commune est surendettée). La rencontre du 17 décembre, traditionnelle en début de mandat, avec Madame Demonnet de la Trésorerie d'Albertville confirme tout cela : notre commune doit se « pencher » sur le niveau de ses ressources financières pour pouvoir investir et faire face aux dépenses courantes (entretien des voiries et des bâtiments, etc.). La politique municipale à La Bâthie, depuis fort longtemps, a consisté à privilégier l'emprunt pour ne pas trop augmenter les impôts. Nous avons interrogé Madame le Maire sur ce qu'elle compte faire à l'avenir et pour l'instant, nous avons compris dans un premier temps qu'elle n'augmenterait pas les impôts puis qu'elle réfléchissait avec son équipe sur cette solution. L'emprunt n'étant pas une voie privilégiée. Que deviendront les promesses un peu rapides de la campagne électorale ? Les routes de montagne tellement promises à certains habitants ? On nous rétorquera qu'il est bien difficile de gouverner et nous en conviendrons volontiers. Pour autant, le prochain budget nous amène

lentement à la moitié du mandat et nous craignons que peu de choses d'ampleur ne soient réalisées : le nouveau souffle tant promis est en voie d'essoufflement. L'art de la gestion, il est vrai, est toujours difficile, surtout lorsqu'il manque les artistes. Mais pour sortir de ces difficultés, la majorité municipale a son stratagème : faire croire que rien n'a été fait avant elle, que les caisses sont vides, etc. Nos concitoyens ne sont pas dupes, ils peuvent comprendre les insuffisances de cette équipe par le nombre de démissions

à ce jour et en examinant des trottoirs qui ne sont pas déneigés : ce qui est une grande nouveauté depuis au moins 40 ans...

Nous nous permettons par ailleurs, au vu de la parution aléatoire du Bâthiolain, de vous souhaiter une bonne année 2022 en des temps difficiles et incertains. Nous avons une pensée pour toutes celles et tous ceux qui ont été frappés par les difficultés de l'existence.

Vos sapeurs-pompiers de Basse Tarentaise

En cette fin d'année 2021 et après une première année passée en tant que chef de centre du CIS Basse Tarentaise, je m'associe à l'ensemble des agents du centre pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année 2022.

Le Centre de Secours de Basse Tarentaise, situé à La Bâthie, à côté du bureau de poste, couvre les communes de Rognaix, Saint-Paul-sur-Isère, Es-serts-Blay, Tours-en-Savoie, La Bâthie et Cevins.

L'activité opérationnelle est en baisse par rapport à 2020. Nous comptabilisons une vingtaine d'interventions au 1^{er} novembre. Les interventions les plus marquantes de 2021 sont :

- Deux feux de toiture, à un jour d'intervalle, sur les communes de La Bâthie et de Cevins, en février.
- Un accident de deux-roues sur La Bâthie, en juillet.
- Un feu de silo à Feissons sur Isère, en novembre.

L'effectif est constitué de 22 sapeurs-pompiers, tous volontaires. Un nouveau sapeur-pompier est venu renforcer notre effectif cette année :

- La deuxième classe **Mallory Vallon**, venue des JSP d'Albertville (Jeunes Sapeurs-Pompiers)

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le recrutement, pour les sapeurs-pompiers, est garant de la pérennité du service des secours !

Quels que soient votre activité et le temps libre dont vous disposez, si vous avez entre 17 et 50 ans, femme ou homme, vous êtes susceptible de pouvoir nous rejoindre.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer directement au centre ou en prenant contact avec le secrétariat du CSP d'Albertville (04.79.32.12.85).

Lieutenant Mascout Claude



Remise des prix du concours de fleurissement 2021

Les candidats ont répondu nombreux à l'invitation de Damien Santon, et après la prise de parole de M^{me} le Maire se sont vu remettre leurs prix par les représentants de la commission du fleurissement.

Nous remercions M^{me} COMPARIN Anne-Marie qui a gracieusement offert à tous les lauréats des boutures de géranium.



La soirée s'est terminée par un pot durant lequel les participants ont pu voir défiler sur écran les photos de leurs jardins et échanger sur leurs créations respectives, afin de faire encore mieux l'année prochaine.

La municipalité reconduit le concours en 2022 où sera appliqué un nouveau règlement qui permet aux propriétaires de jardins non visible de la voie publique de participer.

Au plaisir de vous retrouver nombreux pour l'édition 2022.



Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre dernier nous commémorons le 103^{ème} anniversaire de la fin de la Grande Guerre (14/18). Elle devait être la « der des der » mais fut le terreau du deuxième conflit mondial.

La grande guerre a fait 9,7 millions de morts côté militaires et 10 millions côté civils.

Les pertes françaises furent de 1 397 800 militaires morts au combat et 300 000 civils.

La commune de La Bâthie a rendu hommage à ses morts pour la patrie devant le Monument aux Morts place de la mairie, où bon nombre de familles se sont rassemblées.

M^{me} le Maire, entourée d'élus de la commune et de Vincent Rolland (député de la Savoie), a prononcé son allocution devant les pompiers, les porte-drapeaux et la population, suivie des interventions des représentants des associations d'anciens combattants.



Les enfants de l'école élémentaire ont accompagné le dépôt de gerbe, puis procédé à l'émouvant appel des noms des Bâthiolains morts au combat, avant d'entonner de belle voix La Marseillaise.

Puis, la cérémonie terminée, tous les participants ont pu se retrouver autour du verre de l'amitié organisé par la mairie, moment tourné vers la convivialité et l'avenir après l'évocation de cette tragédie de l'histoire française et par-delà humaine.



1. Qu'est-ce que la GEMAPI ?

La GEMAPI correspond à la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations**. Elle concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

C'est un cadre législatif fondé sur l'idée d'une synergie entre une gestion plus efficace du risque inondation d'un côté et la restauration des milieux aquatiques de l'autre, articulée autour du maintien de plaines inondables.

2. Qui gère la GEMAPI ?

La GEMAPI est une compétence confiée aux inter-communalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015. Donc pour la Basse Tarentaise, cette compétence est déléguée à Arlysère.

3. A quoi sert GEMAPI ?

Les communes délèguent le périmètre et la compétence de la GEMAPI à Arlysère pour :

- Une cohérence géographique dans la gestion des cours d'eau.
- Un enjeu commun de cinétique des événements de crue, axe principal et torrents perpendiculaires, dynamique de lit des ruisseaux et rivières (sédiments, végétation, boisement rivulaire...).
- Le regroupement des moyens financiers et des équipes techniques sur le bassin d'Arlysère.
- Définir un périmètre technique, maîtrise d'ouvrage, étude, exécution, exploitation de tous travaux, actions préventives, ouvrages et installations.

4. Comment est financé GEMAPI ?

La base de calcul est la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti et la cotisation foncière des entreprises (CFDE). Ce budget d'Arlysère pour la GEMAPI est de 1 041 964 € depuis 2018.

En 2020, le prélèvement était de 0,445% de la taxe foncière sur le bâti et en 2021 le prélèvement est de 0,623% de la taxe foncière sur le bâti. Le montant est fixé par la commission GEMAPI et ne doit pas dépasser 40 €/habitant.

DROIT À L'USAGE DE L'EAU

Le propriétaire ne possède pas l'eau, mais dispose d'un droit d'usage limité à des fins domestiques, agricoles (arrosage, abreuvement) à condition de respecter un débit minimum pour l'équilibre des cours d'eau.

DROIT D'EXTRACTION DE MATÉRIAUX

À condition de ne pas modifier le régime des eaux, de ne pas perturber l'écosystème et de protéger les biens et les personnes, le propriétaire riverain peut disposer des matériaux déposés dans la partie du lit lui appartenant (vases, sables, pierres), dans les limites imposées par la loi, les règlements et les autorisations de l'administration.

Les opérations de prélèvements d'eau et d'extractions, parce qu'elles peuvent impacter durablement les écosystèmes aquatiques, sont soumises à l'autorisation des services de la Police de l'eau.

DROIT DE PÊCHE

Le propriétaire riverain dispose du droit de pêche sur sa propriété. S'il souhaite exercer ce droit, il doit être membre d'une AAPPMA* et doit s'acquitter de la taxe piscicole (taxe permettant la protection et l'entretien des cours d'eau - Code de l'environnement, Art. L435-4).

Avec l'accord du propriétaire, cette obligation de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques peut être prise en charge par une AAPPMA* ou par la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques qui, en contrepartie exerce gratuitement le droit de pêche pendant la durée de la prise en charge de cette obligation. (Code de l'environnement, Art. L 432-1).

ENTREtenir RÉGULIÈREMENT LA RIVIÈRE

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Cet entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, (Code de l'environnement Art. L215-14), notamment par des opérations :

- **d'enlèvement sélectif des embâcles,**
- **de gestion de la végétation des atterrissements,**
- **d'élagage ou recépage de la végétation des rives**

Les opérations d'entretien des boisements de berges peuvent être effectuées directement par les riverains, sans accord, ni déclaration préalable auprès de la Police de l'eau. Les propriétaires peuvent s'acquitter seuls de ces tâches ou se regrouper en associations syndicales.

Pour des raisons d'intérêt général, la collectivité peut intervenir en propriété privée pour réaliser des travaux d'entretien sur les cours d'eau. Ces travaux doivent être préalablement déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral suite à une enquête publique.



Pièges à embâcles en amont des zones à enneiger

PERMETTRE L'ACCÈS AUX BERGES

Le propriétaire doit accorder un droit de passage :

- aux agents en charge de la surveillance des ouvrages ou des travaux,
- aux agents assermentés et aux membres des associations de pêche avec lesquelles il y a un accord

Si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien régulier, la collectivité ou le syndicat compétent, après une mise en demeure restée infructueuse, peut se substituer au propriétaire. Ce dernier se verra dans l'obligation de régler le montant des travaux. (Code de l'environnement, Art. L215-16)

CONTACTS UTILES

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'équipe technique GEMAPI

- 04 79 37 34 99 / gemapi@arlysere.fr

Avant toute intervention, les propriétaires riverains peuvent demander l'avis et les conseils du partenaire technique local (technicien, responsable de structure...) afin que les travaux respectent au mieux le milieu naturel et la réglementation.

POLICE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES :

Direction Départemental des Territoires de la Savoie :
04 79 71 73 73

OFFICE FRANÇAIS POUR LA BIODIVERSITÉ :

Service départemental 73 : 04 79 68 37 60

SCoT Schémas de Cohérence Territoriale



Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont des documents d'urbanisme destinés à planifier stratégiquement à moyen et long terme l'aménagement d'un territoire. Ils sont élaborés à des échelles intercommunales. A ce jour, la France compte 466 SCoT, qui couvrent 95% de la population et 86% des communes.

Le périmètre d'un SCoT est celui d'un bassin de vie et d'emploi. Le SCoT ARLYSÈRE, exécutoire depuis 2012, est piloté par la communauté d'Agglomération du même nom. Par délibération en date du décembre 2020, les élus d'Arlysère ont engagé la révision générale du SCoT ARLYSÈRE.

Le SCoT doit permettre un développement durable et équilibré du territoire, et assurer la cohérence entre les différentes politiques sectorielles, qui s'organisent autour de trois grands piliers :

- Les activités économiques (industrie, artisanat, commerce, agriculture, forêt, tourisme, services...)
- Les principaux services à la population : logements, mobilité, grands équipements et services structurants
- La transition écologique et énergétique, intégrant la valorisation des paysages et la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers.

En montagne, le SCOT doit définir la localisation, la nature et la capacité globale des équipements structurants relevant d'Unités Touristique Nouvelles Structurantes (Remontées mécaniques, hébergements touristiques, aménagements, selon leur taille).

Par ailleurs, le SCOT doit intégrer un certain nombre de documents de planification élaborés à des échelles supérieures (Région, bassin hydrographique...) et de lois. La révision du SCoT devra prendre en compte la loi Climat et résilience (Aout 2021) et notamment les nouvelles directives en matière de réduction de la consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers, ainsi que l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050.

Sur la base d'un diagnostic territorial, les élus d'Arlysère élaboreront un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), véritable projet politique qui définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir. Ces objectifs doivent permettre de coordonner les politiques publiques menées sur les trois thématiques sus nommées.

Ce PAS est traduit concrètement dans un Document d'orientations et d'objectifs (DOO), qui constitue l'outil d'application du PAS, et comprend un certain nombre de prescriptions (textuelles, chiffrées et/ou cartographiées), avec lesquelles les PLU doivent être compatibles.

Il s'agit donc d'un vaste projet d'ensemble, qui pour être réussi se doit par ailleurs de prendre en compte les spécificités locales, d'être partagé par le plus grand nombre, en associant les partenaires concernés et la population, laquelle sera consultée in fine dans le cadre d'une enquête publique. Le SCOT sera exécutoire après son approbation par le conseil communautaire, d'ici à 3 ans.

Suite à cette validation, les communes devront étudier l'opportunité de revoir leurs documents d'urbanisme locaux (PLU) dans un délai d'un an.



Raphaël THEVENON, et devenu le 7^e vice-président d'Arlysère, en charge de l'Eau et l'Assainissement, de la GEMAPI et des Eaux pluviales. Maire de la commune d'Essert-Blay, ce dernier remplacera le maire de Saint-Paul sur Isère M. Patrick Michault décédé en octobre dernier.

La dématérialisation des démarches d'urbanisme

Simple & RAPIDE

INFORMATION : Ouverture de la saisine par voie électronique pour les demandes d'autorisations d'urbanisme.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la commune de la Bâthie offre la possibilité à ses administrés de transmettre en ligne par saisine par voie électronique (SVE) les demandes d'autorisation d'urbanisme concernant le droit des sols.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme seront accessibles à ce nouveau dispositif uniquement via le lien : <https://sve.sirap.fr/#/073032/>

En revanche, aucun dépôt par mail ne sera possible.

Cette procédure de saisine par voie électronique est vivement conseillée.

Toutefois, les pétitionnaires pourront encore, pour l'instant, déposer au besoin le dossier papier en mairie en respectant le dépôt en 5 exemplaires (formulaire de demande et plans).



En bref...

Le 21 octobre 2021 rencontre avec M. Christophe HERRIARD, sous-préfet d'Albertville

Sur invitation de M^{me} le Maire, M. le sous préfet est venu en mairie de La Bâthie à la rencontre des élus.

Après une brève présentation de la commune et des projets d'aménagement, ont été abordés les sujets suivants : les écoles et la fermeture de la classe, la Poste, l'urbanisme avec la mise en révision du SCOT Arlysère et les incidences possibles pour les communes avec le ZAN (zéro artificialisation nette), les problèmes de sécurité et la réflexion sur une police rurale, la vitesse dans la traversée du village RD990, les relations entre la commune et la communauté d'agglomération notamment par rapport à l'Ehpad la Bailly.

Nous avons également évoqué les rencontres régulières entre maires de Basse-Tarentaise ainsi que la réflexion sur de possibles mutualisations de moyens, et la réflexion sur une éventuelle mise en place d'une maison France services. M. HERRIARD a assuré les élus de son écoute et de l'appui de l'Etat pour les projets communaux à travers des aides possibles DETR-DSIL (Subv), et de l'appui des services préfectoraux pour le projet de maison France Services.

Basse Tarentaise Rencontres régulières des élus

Les élus maires et adjoints de Basse Tarentaise se rencontrent régulièrement pour discuter de diverses préoccupations communes : place des communes au sein de la communauté d'agglomération, réflexion sur une police rurale, projet de mutualisation de moyens techniques, maison France Services... Ces rencontres sont également des lieux de partage sur des projets de chaque commune et des difficultés rencontrées, lieu d'échange indispensable qui permet de prendre le recul nécessaire face aux situations diverses.

Maison de santé pluridisciplinaire

Le 21 octobre 2021, le bail de location de la maison de santé a été signé en l'étude de Me Mongellaz par le Maire de La Bâthie et la SCM EDELWEISS.

En effet, par convention entre Arlysère et la commune de La Bâthie, c'est la commune de La Bâthie qui porte la gestion de la location (mise en recouvrement des loyers et reversement à la communauté d'agglomération). Le loyer afférent aux locaux vacants et les frais de gestion sont pris en charge par les 6 communes de Basse-Tarentaise à proportion de leur population respective.

Travail sur la sécurité dans la traversée du village

Suite à un premier contact avec M. Florent VILLAUME de la Maison Technique du Département - Bassin Albertville-Ugine, et sur son conseil, nous avons donné une mission au bureau d'étude ETI pour travailler sur les aménagements à apporter sur la RD990, afin de réduire la vitesse et améliorer la sécurité des usagers dans la traversée du village. M. Frédéric BUENO, conseiller municipal, a reçu délégation du Maire pour suivre ce dossier. Un groupe de travail comprenant des élus, le bureau d'étude ETI, divers habitants de La Bâthie et une personne représentant l'usine Niche Fused Alumina s'est réuni le 15 novembre 2021. Une première analyse de la situation et des possibilités d'aménagement a été présentée. Chacun a pu exprimer son ressenti et ses idées pour faire avancer le projet.

Une prochaine réunion de travail aura lieu courant janvier.



Aménagement de l'espace centre bourg - Étude de projet en intelligence collective

Les urbanistes de La Step, missionnés par les élus, après avoir appréhendé l'évolution de la commune de La Bâthie et son développement autour de l'usine d'Arbine puis de la centrale EDF, ont rencontré les habitants et les associations autour du projet d'aménagement du centre bourg. La réflexion commune sera une aide précieuse quant à la définition d'un projet utile à tous.



Antennes relais pour la téléphonie

Deux projets ont été réceptionnés en mairie

Projet 1 : construction d'une nouvelle antenne relais lieudit Rubelin vers Langon par ORANGE

Projet 2 : évolution de l'antenne relais SFR située vers le stade de foot

La population est invitée à prendre connaissance du dossier en mairie aux heures d'ouverture et à formuler ses observations avant le 31 janvier 2022. Chaque dossier accompagné du rapport de simulation d'exposition est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Environnement



Il est demandé aux propriétaires de chiens de ne pas laisser divaguer leur animal dans les prés pâturés. En effet, les vaches mangent les déjections, et cela peut leur transmettre la néosporose, maladie qui provoque des avortements infectieux.



L'hiver amène avec son lot de désagréments, le retour des cambriolages en série.

La gendarmerie d'Albertville nous signale une **recrudescence des cambriolages sur le secteur de la Basse Tarentaise et dans l'agglomération Albertvilloise.**

Soyez vigilants et, si toutefois un véhicule ou une personne vous semble suspecte, n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie d'Albertville au **04 79 32 00 17** ou directement en composant le **17**.

Pour information, la commune de La Bâthie ne missionne personne pour des démarches en porte à porte.

Inscription sur liste électorale



Listes électorales 2022 : vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars 2022.

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles 10 et 24 avril 2022 et législatives 12 et 19 juin 2022 ? **N'oubliez pas de vous inscrire.**

Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Attention : Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Budget participatif 2021

À VOUS DE VOTER!

Projet A : Mur d'expression au skate parc où il sera possible de s'exprimer en dessinant dessus tout en respectant certaines règles d'expression (proposé par les jeunes de la commune).

Projet B : Création d'un circuit de visite dans le village « chemin du curieux » avec panneaux explicatifs sur les monuments du village (proposé par l'association du patrimoine).

Projet C : Aménagement du parc de Langon, avec tables, banc et terrain de pétanque (proposé par les habitants de Langon).

Pour le vote des projets participatifs, vous avez jusqu'au 11 février 2022 minuit.

Vote possible à partir de 14 ans, pour les résidents de la Bâthie.

Il est possible de voter par internet à l'adresse suivante :

<https://fr.surveymonkey.com/r/CZB5VKG>



Vous pouvez aussi voter directement en vous rendant à la mairie aux horaires d'ouverture.

Catherine Perret, nouvelle correspondante du Dauphiné Libéré

Catherine Perret est la nouvelle correspondante locale du Dauphiné Libéré à La Bâthie.



Elle couvrira l'actualité de la commune, en lien avec Jean-Claude Tardivet, le temps du passage de témoin.

Née à Moûtiers et Bâthiolaine depuis 1987, Catherine est passionnée d'écriture et animée d'une vraie curiosité culturelle (cinématographique, littéraire...).

Ancienne conseillère municipale de 1995 à 2001 sous la mandature d'Henri Bochetaz, elle travaille comme agent de sonorisation (la petite voix qui renseigne sur la circulation des trains) en gare d'Albertville pendant les périodes de fort trafic de la saison d'hiver depuis 1998.

Pour contacter Catherine Perret :
cat60perret@gmail.com

AGENDA

de JANVIER à MAI



Les événements notés ci-dessous, sont pour l'instant programmés, mais reste sous réserve de l'évolution sanitaire. N'hésitez pas à contacter la mairie ou les associations référentes, ou sur la page Facebook de la mairie et le site internet.

FÉVRIER

05 02 **Loto** de L'APE à la salle polyvalente

MARS

06 03 **Soirée choucroute** du foyer Rural à la salle polyvalente

12 03 **Loto** de l'USGM à la salle Polyvalente

19 03 **Soirée de la Saint-Patrick** de l'association Tempo à la salle Polyvalente

19 03 **Cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie** - Monument aux morts, place de la Mairie

26 03 **Concert** par l'association Drop Company à la salle polyvalente

AVRIL

02 04 **Soirée Moules Frites** de l'association Tous en Rythme à la salle polyvalente

10 04 **Elections présidentielles**

24 04 **Elections présidentielles**

30 04 **Bal du muguet** par le PCF d'Arlysière à la salle polyvalente

MAI

07 05 **Festival de la bière** par l'association Drop Company au stade de foot de La Bâthie

08 04 **Cérémonie de commémoration** de la guerre 39/45 au monuments aux morts place de la mairie.

15 05 **Fête du village** vers la salle polyvalente

ARLYSÈRE - RAPPEL

N° d'ASTREINTE SERVICE DE L'EAU

04 79 31 79 85

N° d'ASTREINTE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

06 73 85 94 00

Nous vous souhaitons la bienvenue à La Bièrerie Shop à La Bâthie.

Nous sommes une entreprise familiale et locale spécialisée dans la vente de bières régionales, artisanales et de toutes provenances que nous sélectionnons soigneusement nous-même.



La Bièrerie Shop est née il y a bientôt 2 ans à Moûtiers grâce à Fabrice Brunet, alors propriétaire depuis plusieurs années du bar à bières «La Bièrerie» afin de pouvoir proposer à toutes et à tous de découvrir les bières dites « de spécialités » jusqu'à la maison.

Ce sera la première Bièrerie Shop.

Cet été, suite à l'association avec Fabrice Brunet de Florian Severin, issu du commerce de bières de spécialités depuis plusieurs années, est née La Bièrerie Shop de La Bâthie.

Créée d'une amitié et d'une passion commune pour les bières de qualités, nous avons décidé de nous installer à La Bâthie afin de pouvoir faire découvrir ou redécouvrir des bières de grandes qualités aux habitants de cette magnifique vallée avec l'aide de Stéphanie Severin, l'épouse de Florian, qui se fera un bonheur de vous accueillir et de vous conseiller.

Stéphanie saura vous orienter au milieu des quelques 250 à 280 références disponibles tout au long de l'année pour vous faire découvrir des produits d'exceptions et les dernières nouveautés brassicoles. Vous souhaitez faire un cadeau ou vous faire plaisir, n'hésitez pas à lui demander ses conseils et ses coups de cœur.

Nous proposons aussi à la vente des tireuses à bières et la gamme des fûts de 6L associés, mais également la possibilité de louer pour vos événements des tireuses à bières avec une large gamme de fûts allant de 16L à 30L.



N'hésitez pas à nous solliciter.

Au plaisir de vous voir ou revoir et bonne dégustation.

La famille de La Bièrerie Shop vous souhaite de très bonnes fêtes et tout le bonheur pour 2022.